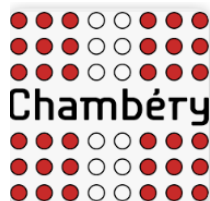


RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE & FINANCIER 2024 ⁽¹⁾

R3C - Réseau de Chaleur de la Cluse de
Chambéry



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



(1) Période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024

SOMMAIRE

1. Synthèse.....	3
2. Structure R3C	8
3. Compte Rendu Technique.....	10
3.1. Travaux	10
3.2. Exploitation.....	12
4. Sécurité & Environnement.....	19
5. Vie Commerciale du Réseau	22
6. Compte Rendu Financier.....	32
6.1. Comptes de délégation	33
6.2. Evolution du prix de la chaleur	36
6.3. Programme de dépenses de gros entretien et renouvellement	37
6.4. Programme d'investissements	39
6.5. Autres points	41

1. SYNTHÈSE

La Commune de Chambéry a conclu, le 25 septembre 1987, un contrat de concession du réseau de chaleur avec la Société Chambérienne de Distribution de Chaleur (S.C.D.C), pour une durée de 30 ans, prolongé par avenants, jusqu'au 31 août 2024.

Les Communes de Chambéry, Bassens, Cognin et La Motte-Servolex, en application de l'article L. 2224-38 du Code général des collectivités territoriales, « en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid », par délibérations concordantes des 13 décembre 2021, 14 décembre 2021, 7 décembre 2021 et 14 décembre 2021, ont, respectivement, approuvé le principe du recours à un contrat de concession de service public pour la production et de distribution d'énergie calorifique sur leur territoire.

Parallèlement, les Communes de Chambéry, Bassens, Cognin et La Motte-Servolex ont constitué un groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution d'un contrat de concession. Une convention de groupement a été conclue à cet effet le 17 janvier 2022.

Ce groupement a lancé une procédure d'appel d'offres public afin de retenir son nouveau délégataire de service public qui se trouve être la société R3C (filiale du groupe dalkia). Le contrat de délégation de service public de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire des communes de Chambéry, Bassens, Cognin et La Motte-Servolex a ainsi été signé entre le groupement d'autorités concédantes et la société R3C le 5 février 2024. Il a pris effet au 1^{er} septembre 2024.

Ce rapport d'activité concerne donc la période d'exploitation du service de production et de fourniture de chaleur du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024.

Les missions

Les missions confiées au nouveau délégataire sont :

- **La gestion et l'exploitation du réseau :**
 - La production, le transport, le stockage et la distribution des énergies thermiques au moyen des ouvrages existants mis à sa disposition par l'Autorité concédante et des ouvrages qu'il doit réaliser ;
 - L'optimisation des sources d'énergie, avec recours aux énergies renouvelables (ENR&R) ;
 - L'entretien courant, le gros entretien, le renouvellement et la modernisation de l'ensemble des biens concédés ;
 - Le financement, la conception et la réalisation des travaux prévus au contrat ;
 - Le renouvellement et la mise aux normes des ouvrages et équipements mobiliers ou immobiliers, matériels ou immatériels ;
 - Le respect des réglementations existantes et à venir, connues et non connues à ce jour, et les mises aux normes nécessaires ;
 - La surveillance et la sécurisation des sites et installations dont il a la charge.

- **La gestion administrative, financière et commerciale du service :**
 - Le développement, la promotion et la commercialisation du service ;
 - La perception des redevances sur les usagers ;
 - La gestion du personnel affecté au service.

Les objectifs

Dans le cadre de ses missions, le Concessionnaire est tenu de développer les axes de progrès suivants :

- **Développer la livraison de chaleur**
 - Densifier le réseau de chaleur existant
 - Développer le réseau de chaleur
 - Conserver un taux d'ENR&R élevé
- **Améliorer le rendement et la performance du réseau et sécuriser le Service**
 - Amélioration des pertes thermiques et réduction des fuites
 - Conduite du réseau
- **Améliorer le coût du Service**

Le projet

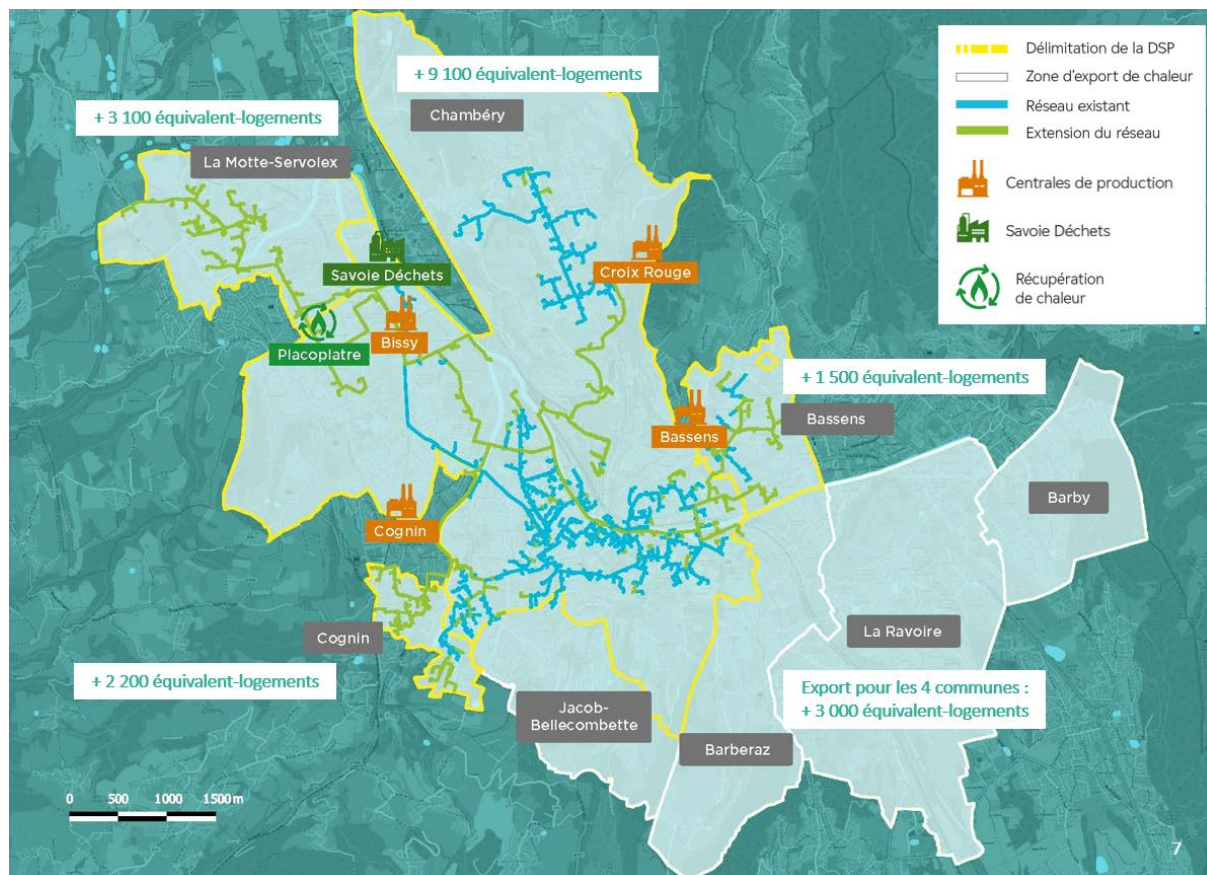
- **Les ambitions :**

Taux d'énergies
renouvelables à
près de 95 %
à terme

Prix global pour
les usagers
attractif

Extension
du réseau
ambitieux

● **Extension du réseau :**



Un réseau innovant résilient et décarboné comprenant :

- Passage en basse température de 50 km de réseau et amélioration de l'ensemble des sous-stations nécessaires à l'objectif de récupération de chaleur de récupération :
 - Condensation des fumées sur les 3 chaufferies biomasses (technologie PAC Absorption)
 - Optimisation de la chaleur fatale récupérée depuis Savoie Déchets (UVETD)
 - Récupération chaleur fatale industrielle (buées de Placoplatre)
- Interconnexion des réseaux Haut et Bas ;
- Nouvelle chaufferie biomasse de Cognin ;
- Rénovation des chaufferies existantes ;
- Stockage thermique sur la chaufferie de Croix-Rouge ;
- Rénovation totale des sous-stations existantes ;
- Continuer à fournir de la vapeur EnR&R pour les abonnés industriels (Alpina, Cemoi, Blanchisserie des Hôpitaux de Savoie).

La transition entre les 2 délégataires

Protocole de tuilage

L'Autorité concédante et R3C ont arrêté le principe de la conclusion d'un protocole de tuilage. La S.C.D.C en a confirmé la nécessité.

Les négociations ont eu lieu de bonne foi entre la Ville de Chambéry, en qualité d'autorité concédante du contrat de délégation passée avec la S.C.D.C et représentante de l'autorité concédante de R3C, la S.C.D.C et R3C. Compte tenu du calendrier de discussion entre les parties sur la rédaction du protocole, la ville de Chambéry n'a pas pu être signataire du document. Pour autant, la ville de Chambéry a bien été associée à l'ensemble des discussions et a eu une parfaite connaissance des dispositions contenues dans ce protocole. Ce dernier a pour objectif de déterminer les modalités d'organisation des parties pendant la période de tuilage du 8 février 2024 jusqu'au 1^{er} septembre 2024 en définissant leurs droits et obligations de chacun.

Reprise du personnel

Conformément aux engagements pris, R3C a repris dans les mêmes conditions, le personnel du concessionnaire sortant affecté à l'exploitation du service soit 26 personnes. Toutes les dispositions ont été prises en amont pour faciliter leur intégration à la nouvelle société dédiée (réunion collectives et individuelles en amont du 1^{er} septembre, véhicules, anticipation du matériel informatique, formations adéquates, etc.).

En complément des ressources reprises, R3C a lancé des campagnes de recrutement pour compléter les ressources nécessaires à l'organisation du service.

Rapport de prises en charge

Un rapport de la prise en charge par R3C des biens et équipements remis dans le cadre du contrat de concession du service public de production et distribution d'énergie calorifique des communes de Chambéry, Bassens, Cognin et La Motte-Servolex en date du 8 février 2024 a été fourni à l'autorité délégante le 23 décembre 2024 en version papier et électronique.

Cet état des lieux comprend un inventaire des équipements mis à la disposition de R3C avec des commentaires sur l'état général, de fonctionnement ou de vétusté, conformément à l'article 16.1 du contrat de DSP (Délégation de Service Public).

Lors de ce travail de fond qui a duré environ 8 mois et qui a nécessité des moyens humains, techniques et d'expertise importants, R3C a régulièrement partagé avec l'autorité délégante sur l'avancée des constatations. R3C a identifié des équipements, et ceci plus particulièrement dans les sous-stations, vétustes et parfois obsolètes.

Au vu de ce premier constat, R3C a recentré ses constatations sur la conformité des installations à la réglementation. Les éléments de ce rapport les plus marquants sont :

Constatations en sous-station :

Type non-conformité réglementaire	Nombre de sous-stations concernées
Manque vanne de sécurité	96
Absence de requalification ESP (Equipements Sous Pression)	23
Absence d'inspection périodique ESP (Equipements Sous Pression)	98
Absence de VCI (Vérification de Conformité d'Installation) sur les compteurs thermique	297

Constatations en chambre à vannes :

Type d'écart	Nombre de chambres à vannes concernées
Vanne(s) bloquée(s)	158
Calorifuge manquant	228

Constatations dans les unités de production :

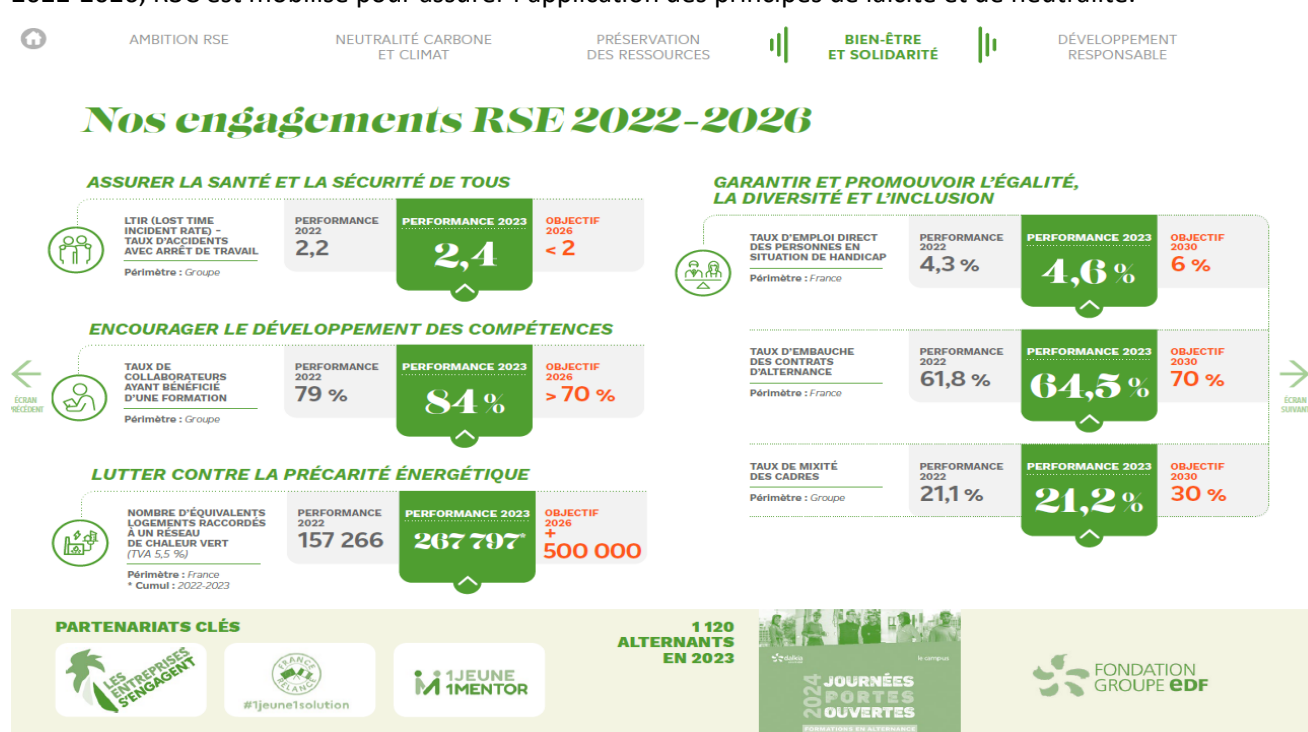
Type d'écart	Lieu
Décennale filtre gaz + 2 réchauffeurs gaz à réaliser (délai dépassé)	Bissy
2 Electrovanne de barrage et 2 électrovannes d'évent HS	Bissy
Réseau d'eau entre Bissy Gaz et Bissy Biomasse : corrosion avec fuites sur les soudures	Bissy
Puits de lumière et bardage à remplacer	Bassens
Pompe réseau 3 non fonctionnelle (partie électrique démantelée)	Bassens
Pompe 1 réseau à remettre en place	Croix Rouge
Porte TGBT et porte biomasse côté cuve d'urée, hors service	Bissy
Double porte local groupe électrogène hors service	Croix Rouge
Baie d'analyse chaudière gaz et logiciel (pas de comptabilisation de OT et OTNOC actuellement) non conforme	Bissy
Absence de baie d'analyse	Croix Rouge
Cellules HT obsolètes et non maintenables	Bissy
Cellules HT obsolètes, non maintenables et en très mauvais état	Bassens
Les équipements en place dans la chaufferie biomasse ne permettent pas une séparation des cendres entre les cendres volantes sèches collectées sous le pré-filtre et les cendres humides	Bissy et Croix Rouge

2. STRUCTURE R3C

Mesures préventives et correctives destinées à assurer l'application des principes de laïcité et de neutralité

Une démarche RSE

R3C s'inscrit complètement dans la démarche RSE de sa maison mère Dalkia. Comme le montre les indicateurs Dalkia sur le thème « Garantir et Promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion » dans nos engagements RSE 2022-2026, R3C est mobilisé pour assurer l'application des principes de laïcité et de neutralité.

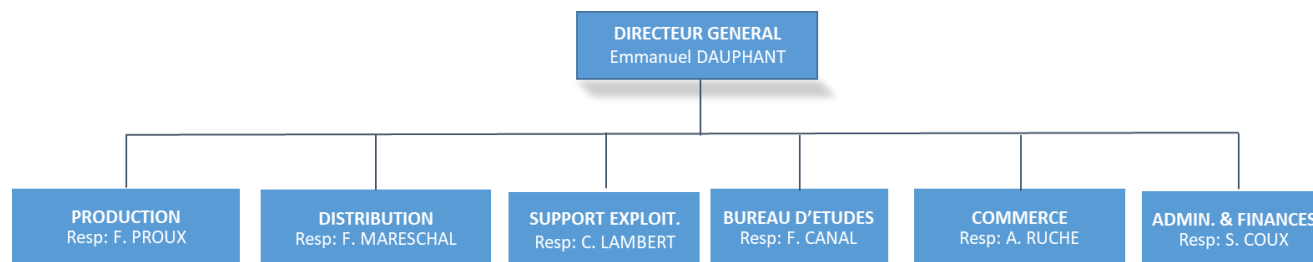


PARTENARIATS CLÉS

1 120 ALTERNANTS EN 2023

Effectifs et qualification des salariés affectés à R3C

Organisation générale des équipes :



L'annuaire du personnel en annexe C21 répertorie de façon anonyme les qualifications de chaque salarié.

En matière de législation sur l'emploi des travailleurs handicapés, R3C déclare mensuellement auprès de l'URSSAF les éventuels salariés concernés.

Evolution des effectifs.

Entrées/ Sorties sur 2024 :

- 26 salariés SCDC transférés à R3C au 01 septembre 2024.
- 5 salariés Dalkia affectés à R3C (soit en mobilité, soit en détachement à 100%).
- 9 embauches sur 2024 (CDD ou CDI, avec contrat R3C ou contrat Dalkia).
- 1 embauche R3C en alternance.
- 0 départ de R3C

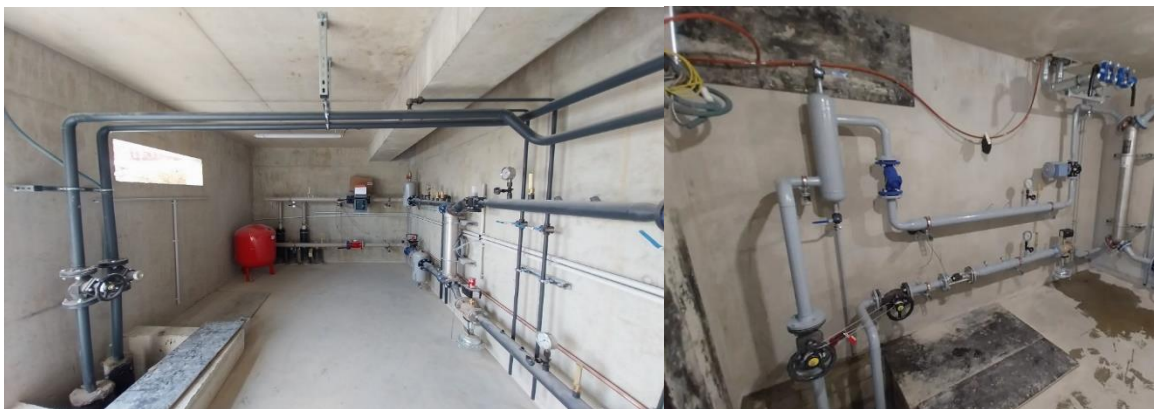
3. COMPTE RENDU TECHNIQUE

3.1 TRAVAUX

Liste des travaux effectués

- Raccordement hydraulique de la sous-station Arbor&Sens, bâtiment du haut - (nouvelle police : R3C-BAS-SST 705-ARBOR&SENS Bat.LE VERGER) - commune de Bassens ;
- Travaux réseau HP pour raccordement de la sous-station Arbor&Sens, bâtiment du milieu - (nouvelle police : R3C-BAS-SST 706-ARBOR&SENS Bât. LE JARDIN) - commune de Bassens ;
- Travaux réseau BP pour développement vers la commune de La Motte Servolex - Avenue Jean Moulin. Environ 200 ml de réseau posé - commune de La Motte Servolex ;
- Travaux réseau BP pour raccordement du nouveau Centre de Tri d'environ 220 ml - (nouvelle police : R3C-BIS-SST 710-CENTRE DE TRI SAVOIE DÉCHETS) - commune de Chambéry ;
- Travaux réseau BP pour raccordement du bâtiment Les Sheds - (nouvelle police : R3C-SGO-SST 709-LES SHEDS-ZAC VETROTEX Lot F).





Sous-station Arbor&Sens

Liste des travaux de renouvellement, mise en conformité ou modernisation effectués

Aucuns travaux n'ont été réalisés sur fin 2024.

Liste des travaux de branchements et d'extensions particulières effectués

Se référer à la liste des travaux.

Dépenses réelles, sommes facturées et estimations selon le bordereau de prix pour l'ensemble des travaux neufs

Se référer à l'annexe : *E4-Etat du suivi programme contractuel d'investissement-Annexe*

Mise à jour de l'inventaire et des plans

- **Inventaire**

Se référer à l'annexe : *A5-Inventaire _Annexe*

- **Plans**

Se référer à l'annexe : *A5-Plans _Annexe*

3.2 EXPLOITATION

Synthèse générale de l'année écoulée

- Date d'effet du contrat : 1^{er} septembre 2024
- Formation des équipes aux outils d'exploitation de dalkia
- Habilitation des équipes
- Remise du rapport de prise en charge des sites

Problématiques complexes rencontrées au cours de l'année écoulée

- Absence de GMAO
- Absence de GED
- Absence de gestion des clés des sous-stations
- Vannes de sécurité détournées pour utilisation de régulation
- Matériels peu maintenus
- Qualité d'eau faible en sulfite
- Liaison sécurisée Covet-Bissy obsolète depuis 2020
- Autonomie silo biomasse Bissy d'environ un jour et demi
- Autonomie des big-bags d'environ un jour
- Multiples dysfonctionnement des automates (vérins Bissy biomasse, alarmes aléatoires, grappin Croix-Rouge, ...)
- Valeurs erronées des baies d'analyses des fumées
- Sécurité by-passée sur les sites

Quantité de combustibles et d'énergie électrique (consommée mois par mois)

Ce tableau détaille la consommation énergétique pour différents types d'énergie et sites.

Il comprend :

- **Consommation** : Le type d'énergie (électricité, gaz, UVE, biomasse, fioul lourd) et les sites spécifiques (Bassens, Bissy, Covet, Croix-Rouge) où la consommation est mesurée.
- **Périodes** : La consommation est enregistrée pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2024.
- **Totaux** : Une colonne indique la consommation totale pour chaque type d'énergie et site sur la période donnée.

Sur cette période, les turbines à gaz n'ont pas fonctionné. Nous n'avons pas non plus utilisé de fioul lourd.

	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Consommation électricité					
Bassens	0 KWh	0 KWh	1 505 KWh	2 363 KWh	3 868 KWh
Bissy	99 825 KWh	135 085 KWh	163 583 KWh	430 959 KWh	829 452 KWh
Covet	56 878 KWh	97 069 KWh	129 018 KWh	245 266 KWh	528 231 KWh
Croix-Rouge	24 211 KWh	58 025 KWh	80 525 KWh	152 043 KWh	314 804 KWh
Total électricité	180 914 KWh	290 179 KWh	374 631 KWh	830 631 KWh	1 676 355 KWh

Gaz					
Gaz Total chaudières (Bissy, Bassens, Croix-Rouge, Cassine)	4 487 MWh PCS	6 647 MWh PCS	5 966 MWh PCS	15 891 MWh PCS	32 990 PCS
Gaz Turbine à gaz	0 MWh PCS	0 MWh PCS	0 MWh PCS	0 MWh PCS	0 MWh PCS
Total Gaz	4 487 MWh PCS	6 647 MWh PCS	5 966 MWh PCS	15 891 MWh PCS	32 990 MWh PCS

UVE					
Chaleur UVE (eau surchauffée + vapeur)	2 406 MWh	6 290 MWh	10 824 MWh	19 753 MWh	39 273 MWh
Total UVE	2 406 MWh	6 290 MWh	10 824 MWh	19 753 MWh	39 273 MWh

Biomasse					
Bissy	0 T	66 240 T	1 095 450 T	5 086 320 T	6 248 010 T
Croix-Rouge	0 T	443 840 T	1 174 690 T	2 085 470 T	3 704 000 T
Total Biomasse	0 T	510 080 T	2 270 140 T	7 171 790 T	9 952 010 T

Fioul lourd					
Fioul lourd	0 T	0 T	0 T	0 T	0 T
Total Fioul Lourd	0 T	0 T	0 T	0 T	0 T

Quantité de chaleur (produite par type d'énergie distribuées, importées, exportées et vendues, globalement et par sous-stations mois par mois)

Ce tableau contient les informations suivantes :

- **Chaleur** : La source de chaleur, incluant la chaleur produite à base de gaz, de biomasse, par l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique de Savoie déchets), et la chaleur délivrée aux abonnés ;
- **Unité** : L'unité de mesure de la chaleur est le kWh (kilowattheures) ou m3 (mètres cubes pour certaines sous-stations disposant d'eau chaude sanitaire) ;
- **Période** : Les données de production ou de distribution de chaleur pour les mois de septembre, octobre, novembre, et décembre 2024.

Le but de ce tableur est de suivre la production et la distribution de chaleur à partir de différentes sources et vers différents abonnés.

Ci-dessous le tableau présente la chaleur produite par poste et importée.

Les quantités de chaleur vendues sont présentes dans l'annexe C4 : C4-Index compteurs_Annexe.

	Unité	sept-1	oct-1	nov-1	déc-1	Total
Chaleur produite à base de Gaz						
CHALEUR Fictif SORTIE CH GAZ BASSENS	kWh	106 519	225 852	0	0	332 371
CHALEUR GAZ SORTIE CH 1 - BISSY	kWh	2 000	1 000	350 000	5 524 000	5 877 000
CHALEUR GAZ SORTIE CH 2 - BISSY	kWh	2 857 000	4 087 000	3 716 000	3 229 000	13 889 000
CHALEUR Fictif SORTIE CH GAZ CASSINE	kWh	12 759	13 840	54 934	153 093	234 626
CHALEUR Fictif SORTIE CH GAZ - CROIX ROUGE	kWh	957 000	1 372 000	864 000	4 094 000	7 287 000
RECUP COGE	kWh	0	0	0	0	0
Total Chaleur produite à base de Gaz		3 935 278	5 699 692	4 984 934	13 000 093	27 619 997

Chaleur produite à base de Biomasse						
CHALEUR BOIS SORTIE CH 1 - BISSY	kWh	0	582 000	1 748 000	5 684 000	8 014 000
CHALEUR BOIS SORTIE CH 2 - BISSY	kWh	0	342 000	19 000	6 644 000	7 005 000
CHALEUR SORTIE CHAUDIERE BOIS - CROIX ROUGE	kWh	0	662 000	2 636 000	5 002 000	8 300 000
Total Chaleur produite à base de Biomasse		0	1 586 000	4 403 000	17 330 000	23 319 000

Chaleur produite par l'UVE						
UVE vapeur	kWh	2 406 000	6 290 000	6 609 000	3 662 000	18 967 000
UVE eau surchauffée	kWh	0	0	4 215 000	16 091 000	20 306 000
Total Chaleur produite par l'UVE		2 406 000	6 290 000	10 824 000	19 753 000	39 273 000

Quantités d'eau, de CO2 produite, bilan des émissions polluantes, et tout indicateur environnemental

Le tableau ci-dessous détaille la consommation d'eau, les émissions de CO2, les rejets, les volumes d'énergie utilisés par chaufferies :

- **Périodes** : Les données mensuelles pour chaque bilan, couvrant les mois de septembre à décembre 2024 ;
- **Total** : La somme des données pour chaque bilan sur la période de septembre à décembre 2024.

L'objectif de ce tableau est de suivre et de documenter les mesures environnementales liées à différentes installations de chauffage.

R3C ne dispose pas de base de comparaison pour juger de l'évolution de ces informations par rapport aux périodes précédentes.

Bilan	Unité	sept.-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Consommation d'eau de ville						
Chaufferie de Bassens	m3	899	23	23	15	960
Chaufferie de Bissy	m3	1 455	2 747	2 359	1 815	8 376
Station d'interface du Covet	m3	1 040	1 254	4 495	1 582	8 371
Chaufferie de Croix-Rouge	m3	1 673	645	1 346	887	4 551
Total Consommation d'eau	m3	5 067	4 669	8 223	4 299	22 258

CO2 émis						
Chaufferie de Bassens	T	78	0	0	0	78
Chaufferie de Bissy - Gaz	T	671	1 005	1 039	1 611	4 327
Chaufferie de Bissy - Biomasse	T	0	61	1 076	4 909	6 046
Chaufferie de Croix-Rouge - Gaz	T	278	258	381	690	1 607
Chaufferie de Croix-Rouge - Biomasse	T	0	443	1 210	2 048	3 701
Total CO2 émis	T	1 028	1 767	3 706	9 257	15 758

Autres émissions						
Chaufferie de Bassens - CH4	kg	1,40	0,00	0,00	0,00	1,40
Chaufferie de Bassens - NOx	kg	84,00	0,00	0,00	0,00	84,00
Chaufferie de Bassens - SOx	kg	0,70	0,00	0,00	0,00	0,70
Chaufferie de Bassens - Poussières totales	kg	1,26	0,00	0,00	0,00	1,26
Chaufferie de Bassens - N2O	kg	0,14	0,00	0,00	0,00	0,14
Chaufferie de Bissy - Gaz - CH4	kg	8 715,95	13 053,91	13 494,06	20 917,80	56 181,71
Chaufferie de Bissy - Gaz - NOx	kg	522,93	783,19	809,60	1 255,00	3 370,73
Chaufferie de Bissy - Gaz - SOx	kg	4,36	6,52	6,74	10,45	28,07
Chaufferie de Bissy - Gaz - Poussières totales	kg	7,84	11,75	12,14	18,83	50,56
Chaufferie de Bissy - Gaz - N2O	kg	0,87	1,31	1,35	2,09	5,62
Chaufferie de Bissy - Biomasse - CH4	kg	0,00	178,27	3 147,59	14 365,30	17 691,16
Chaufferie de Bissy - Biomasse - NOx	kg	0,00	91,27	1 611,52	7 354,83	9 057,62
Chaufferie de Bissy - Biomasse - SOx	kg	0,00	7,13	125,85	574,36	707,34
Chaufferie de Bissy - Biomasse - Poussières totales	kg	0,00	9,27	163,67	746,96	919,90
Chaufferie de Bissy - Biomasse - N2O	kg	0,00	2,85	50,30	229,58	282,73
Chaufferie de Croix-Rouge - Gaz - CH4	kg	4,40	4,08	6,03	10,91	25,42
Chaufferie de Croix-Rouge - Gaz - NOx	kg	264,02	244,87	361,77	654,73	1 525,39
Chaufferie de Croix-Rouge - Gaz - SOx	kg	2,20	2,04	3,01	5,45	12,69
Chaufferie de Croix-Rouge - Gaz - Poussières totales	kg	3,96	3,67	5,43	9,82	22,88
Chaufferie de Croix-Rouge - Gaz - N2O	kg	0,43	0,40	0,59	1,08	2,50
Chaufferie de Croix-Rouge - Biomasse - CH4	kg	0,00	148,10	404,25	684,18	1 236,53
Chaufferie de Croix-Rouge - Biomasse - NOx	kg	0,00	632,03	1 725,13	2 919,73	5 276,89
Chaufferie de Croix-Rouge - Biomasse - SOx	kg	0,00	49,34	134,67	227,93	411,94
Chaufferie de Croix-Rouge - Biomasse - Poussières totales	kg	0,00	64,18	175,18	296,48	535,84
Chaufferie de Croix-Rouge - Biomasse - N2O	kg	0,00	19,75	53,90	91,23	164,88

Taux de couverture réel par les ENR&R

Le tableau ci-dessous détaille les parts d'utilisation des énergies : gaz, biomasse et UVE mensuellement. Pour les mois de septembre et octobre, l'UVE ne fournissait pas d'eau surchauffée. Raison pour laquelle le taux d'ENR&R de ces mois est faible.

Bilan	Unité	sept.-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Taux d'ENR&R						
Gaz	%	62,1%	42,0%	24,7%	26,0%	30,6%
UVETD	%	37,9%	46,3%	53,6%	39,4%	43,5%
Biomasse	%	0,0%	11,7%	21,8%	34,6%	25,8%
Total taux d'ENR&R	%	37,9%	58,0%	75,3%	74,0%	69,4%

Au dernier jour de chaque mois, le relevé des compteurs d'énergie en sortie chaudière et les relevés de l'énergie distribuée et vendue, globalement et par sous-stations, mois par mois sont effectués.

Mensuellement, les compteurs des sous-stations ainsi que les compteurs d'énergie produites sont relevés :

- Compteurs gaz
- Compteurs sorties chaudières
- Compteurs sorties UVE
- Compteurs de sous-stations

Le détail est présent dans l'annexe C4 – index compteurs.

Suivi ponctuel de l'appel de puissance jour par jour et heure par heure dans une ou plusieurs sous-stations

Les postes de livraison de chaleur existants ne sont pas communicants. Les index des compteurs sont relevés localement une fois par mois par radio-relève.

Le suivi de l'appel de puissance jour par jour et heure par heure n'est pas chose aisée avec le matériel en place.

Dans le cadre des travaux de modernisation, 100% des sous-stations vont être équipées de matériel communicant.

R3C pourra à terme disposer en temps réel les index énergétiques, les puissances appelées, les niveaux de température, les pincements des échangeurs, les positions des vannes de régulation et fréquences d'ouvertures.

Éléments permettant de calculer les rendements (analyses de rendement des chaudières et les mesures de rendement du réseau)

Le tableau ci-dessous présente les rendements de production, de distribution ainsi que le rendement global du réseau de chaleur.

Le rendement global est plutôt faible en comparaison des autres réseaux de chaleur similaire.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cela :

- Distribution de la chaleur par de l'eau surchauffée ;
- Taux de fuite important ;
- Absence d'information concernant le fonctionnement des sous-stations et la capacité à prévoir et anticiper les appels de puissance.

Rendements	Unité	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
Bilan énergétique					
Energies entrantes	MWh PCI	6 444	13 719	22 754	54 005
<i>Rendement de production</i>	%	98,4%	99,0%	88,8%	92,7%
Energie sortie chaufferie	MWh	6 341	13 576	20 212	50 083
<i>Rendement de distribution</i>	%	56,0%	68,3%	81,4%	80,7%
Energie vendue (sommés sous-station)	MWh	3 549	9 270	16 443	40 425
<i>Rendement global du RCU</i>	%	55,1%	67,6%	72,3%	74,9%

Quantités, l'origine et la nature des ENR&R, ainsi que leurs principales caractéristiques (humidité, teneur en matière organique)

Les énergies renouvelables et de récupération utilisées en 2024 par R3C sont :

- Biomasse : 100 % plaquette forestière
- Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) : récupération de l'énergie issue de l'incinération des ordures ménagères.

Consommation	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
UVE					
Chaleur UVE (eau surchauffée + vapeur)	2 406 MWh	6 290 MWh	10 824 MWh	19 753 MWh	39 273 MWh
Total UVE	2 406 MWh	6 290 MWh	10 824 MWh	19 753 MWh	39 273 MWh
Biomasse					
Bissy	0 T	66 240 T	1 095 450 T	5 086 320 T	6 248 010 T
Croix-Rouge	0 T	443 840 T	1 174 690 T	2 085 470 T	3 704 000 T
Total Biomasse	0 T	510 080 T	2 270 140 T	7 171 790 T	9 952 010 T

Concernant les livraisons de Biomasse, le détail de chacune livraison avec la provenance est présent dans l'annexe : C7-Provenance ENR&R_Annexe.

Nombre d'heures de fonctionnement des générateurs à pleine puissance

Ces éléments ne sont pas disponibles sur la période, ne disposant pas de GMAO.

Calendrier des démarrages et des arrêts, les degrés jours correspondants

La mise en fonctionnement du chauffage est indépendante des actions de R3C, car décidé par le propriétaire du bâtiment (ou son représentant) et piloté par les exploitants de la partie secondaires des usagers. Il n'en demeure pas moins que nous avons notés une augmentation significative de chaleur du 26 septembre au 7 octobre 2024. Cela correspond à un palier de remise en fonctionnement du chauffage.

Les caractéristiques d'usage et de climatologies sont les suivantes :

Période de calcul	Nombre de jour	DJU (1)
26/09/2024 au 30/09/2024	5	17
01/10/2024 au 31/10/2024	31	116
01/11/2024 au 30/11/2024	30	294
01/12/2024 au 31/12/2024	31	447

(1) Les Degrés Jours Unifiés correspondants sont calculés selon la méthode du Costic : Au sens du « Cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés d'exploitation de chauffage avec ou sans gros entretien des installations publics » (brochure J. O n° 2008), on entend par degrés-jours de base X (DJX) la valeur moyenne sur la journée considérée de l'écart positif entre la température extérieure et la valeur X exprimée en degrés Celsius.

Rapport de contrôle périodique des compteurs

Il n'y a pas eu de contrôle des compteurs depuis leur prise en charge.

Travaux de renouvellement effectués et programme de travaux prévisionnels

Sur la période, R3C n'a pas réalisé de travaux de renouvellement. Lorsque la GMAO sera opérationnelle, les éléments y figureront et seront transmis.

Evolution générale des ouvrages

Aucune évolution depuis la prise en charge.

Journal des pannes et interventions détaillées par équipement

R3C est actuellement en train de déployer une GMAO (Gestion de Maintenance Assisté par Ordinateur). Le journal des pannes et des interventions détaillées sera alors disponible dans la GMAO. Sur la période de 2024, les informations ne sont pas disponibles.

Relevés de températures en amont et en aval des échangeurs

Les matériels présents en sous-stations ne sont pas communicants actuellement. Il n'y a donc pas de remontée d'informations concernant les niveaux de température primaire et secondaire.

Dans le cadre des travaux de modernisation, 100% des sous-stations vont être équipées de matériel communicant.

4. SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT



Echanges avec les services de l'état

Fait marquant : Dépôt du Porter à Connaissance auprès de la DREAL pour la chaufferie de Croix Rouge
Tous les échanges avec les services de l'état sont répertoriés en Annexe A6.

Les éléments sont précisés en annexe. Se référer aux annexes (répertoire A6) pour les documents relatifs aux changements d'exploitants des chaufferies de Bassens, Bissy et Croix-Rouge :

- A6-Echange DREAL (avis situation) Bassens_Annexe
- A6-Echange DREAL (lettre préfet) Bassens_Annexe
- A6-Echange DREAL (réponse préfet) Bassens_Annexe
- A6-Lettre préfecture changement exploitant Bissy_Annexe
- A6-Réponse préfecture changement exploitant Bissy_Annexe
- A6-Echange DREAL (avis situation) Croix-Rouge_Annexe
- A6-Echange DREAL (lettre préfet) Croix-Rouge_Annexe
- A6-Echange DREAL (réponse préfet) Croix-Rouge_Annexe

Identification des situations à risques.

- 19 causeries sur des thèmes de sécurité organisées sur la fin de l'année représentant 141 participations de collaborateurs (chaque collaborateur peut participer à plusieurs causeries).
- 89 Echap&Belle créés sur la fin de l'année. Note : Echap&Belle est un outil interne permettant aux salariés de faire remonter des situations à risques.

Habilitations Identification des situations à risques.

Sur 2024, 180 habilitations de travail ont été délivrées aux salariées concernant les tâches qui leur ont été affectées. Une partie de ces habilitations ont nécessité une formation spécifique aux salariés.

Quantité, composition et destination des divers déchets

R3C accorde une grande importance à la manière dont sont gérés les déchets sur les différents sites.

Les déchets générés sont triés. Il est consigné dans les fichiers en annexe les familles de déchets, masse, transporteurs et filières d'élimination.

Il est à noter :

- Cendres sous foyer – famille : 10 01 01 : compostage
- Ferraille – famille : 20 02 01 : recyclage

- Papiers / Cartons – famille : 20 01 01 : recyclage
- DIB – famille : 20 03 01 : tri et élimination

Les big-bags des cendres sous les électrofiltres ont été enlevés début d'année 2025.

Pour plus de détails, se référer à l'annexe : *D1 D2 D3-Suivi des déchets_Annexe*.

Rapports de visite réglementaire des organismes de contrôle agréés (rapports d'analyses des émissions atmosphériques)

Il n'y a pas eu de contrôle réglementaire à fin 2024.

Bilan des approvisionnements en bois, notamment les qualités demandées par les organismes financeurs tels que l'ADEME, le FEDER ou autre

Se référer à la partie « Les Quantités, l'origine et la nature des ENR&R, ainsi que leurs principales caractéristiques (humidité, teneur en matière organique) » page 20.

Présentation des déchets divers

Se référer au paragraphe sur les « quantités, composition et destination des divers déchets, et leurs analyses si ces dernières nécessitées par la réglementation ».

Mode de traitement local

Se référer au paragraphe sur les « quantités, composition et destination des divers déchets, et leurs analyses si ces dernières nécessitées par la réglementation ».

Filières d'élimination

Se référer au paragraphe sur les « quantités, composition et destination des divers déchets, et leurs analyses si ces dernières nécessitées par la réglementation ».

5. VIE COMMERCIALE DU RÉSEAU



Dernier relevé de tous les tarifs appliqués en fin d'exercice

Les tarifs sont disponibles en annexe (se référer à l'annexe : C11 C12-Relevé tarifs 2024 et coefficients de révision_Annexe).

Nombre d'abonnés et son évolution / Nombre de points de livraison / Situation commerciale

Les résultats de l'exercice sont synthétisés ci-après :

Nombre d'abonnés (1) :	382	Unité
------------------------	-----	-------

(1) Certains abonnés disposent de plusieurs postes de livraison. Sont intégrés dans les abonnés : les bénéficiaires de chaleur situés sur la commune de Jacob-Bellecombette qui disposent n'ont pas d'une police d'abonnement mais d'une convention d'export de chaleur.

Nombre points de livraison en service (2) :	598	Unité
---	-----	-------

(2) Les points de livraison en service n'ont pas tous une police d'abonnement signée en date du 31/12/2024.

La répartition des points de livraison est la suivante :

	Nombre de points de livraison	Répartition
Logement	400	67%
Tertiaire	109	18%
Santé	11	2%
Scolaire	75	13%
Industriels	3	1%
Total	598	100%

Nombre points de livraison contractualisés (3) :	585	Unité
--	-----	-------

(3) Points de livraison dont la police d'abonnement ou la convention d'export de chaleur ont été signés par l'Abonné ou le Bénéficiaire et le Concessionnaire.

Le détail du nombre de points de livraison est joint en annexe (C15-Postes Livraison_Annexe).

Nombre de nouveaux points de livraison mis en service :	7	Unité
---	---	-------

Détail :

Code R3C	Puissance souscrite (kW)
R3C-BIO-SST 565-ILOT 3B - WALDEN (Eco quartier)	185
R3C-BIO-SST 598-ILOT 2E - LE CAIRN (Eco quartier)	180
VILLENEUVE A4-A (Eco quartier)	90
R3C-BIO-SST 607-ECO QUARTIER VILLENEUVE A4-B	90
R3C-BIO-SST 567-L'AQUIRELLE	165
R3C-SUD-SST 570-RESIDENCE 63/77 RUE COSTA DE BEAUREGARD	105
R3C-SUD-SST 364-CHMS-BAT-MADELEINE BRES	730

Nombre de polices d'abonnement (4) :	564	Unité
Nombre de conventions d'export de chaleur (5) :	7	Unité
Total :	571	Unité

- (4) Certains abonnés disposent d'une police multipostes de livraison.
- (5) Poste de livraison faisant l'objet d'une convention d'export de chaleur :
- R3C-BIO-SST 385-COPRO-LE BIOLET
 - R3C-BIO-SST 386-COPRO-LE BEL AIR
 - R3C-SUD-SST 388-RESIDENCE DU CHANEY 1
 - R3C-SUD-SST 476-RESTAURANT UNIVERSITAIRE
 - R3C-SUD-SST 477-RESIDENCE JACOB
 - R3C-SUD-SST 478-RESIDENCE DU CHANEY 2
 - R3C-BIO-SST 599-HELIA

Les polices d'abonnement et les conventions d'export de chaleur sont disponibles sur demande auprès du Concessionnaire.

Nombre de résiliation(s) (6) :	3	Unité
--------------------------------	---	-------

(6) Pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024, le nombre de résiliations correspond au nombre de points de livraison dont la signature des polices d'abonnement ont été refusées.

Nombre de refus de signature de police :	3	Unité
--	---	-------

Détail :

Code R3C
R3C-SUD-SST 312-MUSEUM HISTOIRE NATURELLE
R3C-SGO-SST 090-ZAC VETROTEX - CARS FAURE
R3C-CXR-SST 029B-COMMERCANT 717 B. ETOILE

Nombre d'avenants aux polices d'abonnement :	0	Unité
Total des puissances souscrites contractualisées (7) :	149 346	kW

(7) Correspond à la somme des puissances souscrites contractualisées sur la période concernée. Le détail des puissances souscrites par poste de livraison est joint en annexe (C15-Postes Livraison_Annexe).

La répartition des points de livraison est la suivante :

	Puissance souscrite	Répartition
Logement	92 828 kW	62%
Tertiaire	29 090 kW	19%
Santé	10 400 kW	7%
Scolaire	16 398 kW	11%
Industriels	630 kW	0,4%
Total	149 346 kW	100%

Liste des abonnés

La liste des abonnés est disponible en annexe (se référer à l'annexe : C15-Postes Livraison_Annexe).

Moyens commerciaux

- **Moyens mis à disposition**

Pour répondre aux abonnés et aux demandes de raccordement, R3C dispose d'un service commercial composé d'un responsable de service, d'un ingénieur commercial et d'une assistante commerciale. Pour les demandes spécifiques, R3C fait appel aux moyens humains complémentaires mis à disposition par dalkia avec : le service de communication, le service de gestion des Certificats d'Economie d'Energie et le service commercial de la région Centre-Est.

R3C s'appuie sur l'expertise du groupe Dalkia dans la commercialisation des nouveaux raccordements et s'appuie sur le plan de développement commercial fixé dans le contrat de concession.

● Organisation

L'année 2024 a été particulièrement dense en activité commerciale avec la signature des polices d'abonnement des abonnés qui disposaient précédemment d'une police d'abonnement avec l'ancien concessionnaire. Sur les 598 postes de livraison existants, 585 ont fait l'objet d'une police d'abonnement ou d'une convention d'export de chaleur. Au total, ce sont 571 documents contractuels signés. R3C a mis en place une cellule spécialisée avec une assistante commerciale dédiée à cette mission et accompagnée du responsable de service.

En parallèle, le service commercial a engagé les premières actions pour répondre aux demandes de raccordement sur les réseaux historiques existants (densification) et sur les réseaux à créer, en particulier sur la commune de La Motte-Servolex.

Une étroite collaboration avec les services d'exploitation, études et travaux neufs permet, d'une part, d'établir les offres techniques et financières pour tous nouveaux raccordements, et d'autre part, de répondre aux demandes des abonnés existants.

Une attention particulière est portée lorsque les travaux concernent des raccordements sur les réseaux à Haute Pression/Haute Température. Les études et la réalisation des travaux étant plus complexes que des raccordements sur des réseaux en Basse Pression/Basse Température.

● Critères d'éligibilité et conditions de raccordement

Les conditions de raccordement au réseau de chaleur R3C sont définies dans le règlement de service et suivent le guide de prescriptions techniques que doivent respecter l'ensemble des abonnés du service de chaleur.

Les principales conditions d'éligibilité et conditions de raccordements sont :

- Le bâtiment doit être dans le périmètre du réseau actuel ou celui prévu au plan de développement ;
- Disposer d'un minimum de consommation d'énergie annuel (critère de densité thermique) ;
- Avoir un besoin thermique d'un minimum de 100 kilowatts ;
- Pour les bâtiments neufs : la temporalité entre la fourniture de chaleur et la construction du réseau doivent être compatibles (si le bâtiment est sur un secteur en développement).

R3C est en mesure de pouvoir étudier les demandes de raccordement pour des bâtiments qui sont à proximité immédiate du réseau et qui nécessiteraient une extension du réseau et qui ne sont pas dans le plan de développement commercial.

● Demande de raccordement

Toute demande de raccordement fait l'objet d'une réponse de R3C. Les demandes peuvent être faites soit en contactant R3C par téléphone au 0800 809 300, soit en les saisissant sur le site internet de R3C (<https://www.chaleur-urbaine-r3c.com/>), soit en contactant directement R3C sur l'adresse mail suivante : contact-commerce-r3c@dalkia.fr. Enfin, si des demandes sont déposées sur le site internet « France Chaleur Urbaine » développé par l'état (<https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr>), elles sont transmises automatiquement à R3C.

Chacune de ces demandes a fait l'objet d'une étude (pré-étude sommaire ou étude détaillée). Certaines d'entre elles sont toujours en cours d'étude dans les services de R3C.

Sur l'exercice, 6 demandes ont été refusées aux motifs de densité trop faible et/ou attente que le réseau bascule de la Haute Pression à la Basse Pression et/ou secteur non couvert par le réseau de chaleur et/ou trop petite puissance.

• Processus de validation des raccordements

R3C a mis en place un processus de validation des raccordements. Les principales étapes sont les suivantes :

- Enregistrement des demandes de raccordement ;
- Demandes d'éléments techniques, calendaires et administratifs ;
- Identification de (des) bâtiment(s) à raccorder en relation avec le plan de développement du réseau prévu au contrat de concession ;
- Etude technique et économique du raccordement sur la base des éléments collectés auprès du demandeur (appui de son éventuel bureau d'études) et des dispositions du contrat de concession ;
- Validation ou pas de la faisabilité du raccordement suivant les critères définis dans le contrat de concession ;
- Réponse transmise au demandeur avec offre. Si le raccordement n'est pas envisageable, R3C motive la décision.

Le nombre d'études détaillées engagées sur 2024 représente 75 points de livraison (offres remises au cours de l'exercice ou en cours de finalisation).

• Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Pour que les abonnés du service puissent bénéficier d'un tarif R2 compétitif par le biais du terme $R2_{CEE}$, R3C porte la valorisation des droits aux CEE raccordement des bâtiments existants qui peuvent en bénéficier (fiches BAR-TH-137 et BAT-TH-127).

Principe : Le surplus accessible de CEE (déduction faite des frais de raccordement) alimente le terme $R2_{CEE}$.

$R2_{CEE}$: Terme négatif qui reflète la réduction de l'abonnement pour les abonnés grâce à la valorisation de Certificats d'Économies d'Énergie pour les opérations identifiées.

En sus de la police d'abonnement, une convention tripartite spécifique aux CEE est alors contractualisée entre le propriétaire du bâtiment, R3C et Dalkia en tant qu'obligé.

R3C a mis en place un processus spécifique au suivi des CEE et s'appuie sur les moyens humains et l'expertise de dalkia pour mener à bien la gestion de ces dossiers.

• Réalisation des travaux et fourniture de chaleur

A réception de la police d'abonnement, les travaux sont programmés puis exécutés par l'équipe travaux de R3C. A la mise en service des nouveaux postes de fourniture de chaleur, un procès-verbal est établi afin d'assurer la fourniture de chaleur. Le service exploitation de R3C assure ensuite la maintenance, le suivi et le dépannage de la nouvelle installation.

Sur l'exercice 2024, 7 points de livraison ont fait l'objet d'une mise en service.

Communication

• Les outils de communication

R3C met en place une astreinte 24 heures /24 et 7 jours /7 au numéro Azur :



En cas d'incident, durant les heures ouvrées et non ouvrées, les abonnés sont mis en relation avec le Centre de Relation Clients qui permet une prise en charge immédiate et la traçabilité des informations.

Une adresse mail générique a également été mise en place pour toute question ou demande à caractère commercial :

contact-commerce-r3c@dalkia.fr

R3C met à disposition un site internet consacré à l'information et à la communication sur la vie du réseau. Il a été mis en ligne au 1^{er} septembre 2024.

Celui-ci permet de communiquer notamment sur les actualités (travaux en cours, interruptions de service...), et également : les conditions de raccordement de nouveaux abonnés, le classement du réseau, etc.

<https://www.chaleur-urbaine-r3c.com/>

L'Espace Client est accessible directement pour les abonnés (accès réservé par login et mot de passe).

<https://espace-clients.dalkia.fr/>

Comme tous les réseaux de France, les propriétaires de bâtiments non raccordés peuvent consulter le site internet de France Chaleur Urbaine pour visualiser si leur bâtiment est potentiellement raccordable. Le cas échéant, faire une demande commerciale. Le lien du site est le suivant :

<https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr>

• Actions de communication sur la période concernée

R3C a organisé plusieurs événements :

- Réunion d'information auprès des abonnés à l'Hôtel de Ville de Chambéry le 27 mai 2024 ;
- Réunion d'information auprès de la population de La Motte Servolex le 16 septembre 2024 ;
- Présence des équipes de R3C à la Foire de Chambéry le 14 septembre 2024 ;
- Processus de communication par mails et par contacts téléphoniques auprès des abonnés qui disposent d'un poste de livraison à la prise d'effet du contrat.

R3C a transmis plusieurs supports :

- Transmission d'une plaquette pour comprendre sa facture (transmise lors de l'envoi de la 1^{ere} facture) ;
- Transmission d'une plaquette de présentation.

• Partenariats

Le groupe dalkia est partenaire et soutient les événements locaux avec le SOC Rugby, le Chambéry Savoie Mont- Blanc Handball et Malraux scène nationale Chambéry Savoie.

Analyse de la qualité du service

• Réclamations

Le bilan sur l'exercice est le suivant :

Abonnés	Motifs	Réponse apportée
SDC CHANT'ALOUETTE	Insatisfaction nouvelle police d'abonnement	Oui
MONT BLANC IMMOBILIER SYNDIC	Besoin de plus de précisions quant à la compréhension de la facturation	Oui
CRISTAL SYNDIC	Demande expresse d'amélioration de la qualité de service concernant les copropriétés en gestion par CRISTAL SYNDIC	Oui
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Insatisfaction sur la prise en charge d'une demande d'intervention	Oui

• Satisfactions

Aucune satisfaction par voie officielle et par écrit transmise sur l'exercice. Pour information, les messages moins formalisés par sms, mail ou à l'oral ne sont pas pris en compte.

Perspectives

• Evolution du prix des énergies fossiles et tendances

Au cours de l'année 2025 et dans les années suivantes, des évolutions sur les conditions tarifaires sont prévues concernant la fourniture du gaz naturel avec :

- Une évolution très significative du coût de la part du stockage (à partir du 1^{er} avril 2025) ;
- Changement du taux de TVA sur les frais de stockage, CTA et abonnement qui passe de 5,5% à 20% au 1^{er} août 2025.

D'autre part, les tendances sur les évolutions des prix du gaz naturel et de sa fiscalité devraient évoluer dans les années à venir avec l'apparition de nouvelles taxes et l'évolution des tarifs d'acheminement :

- Nouveau terme fixe ATRD pour le 1er juillet 2026 ;
- Nouvelle taxe CPB (contribution biométhane) pour le 1er janvier 2026 ;
- Nouvelle taxe ETS2 (« taxe carbone ») pour le 1er janvier 2027.

Ces tendances vont contribuer à ce que le prix de la chaleur produite et vendue par R3C soit de plus en plus compétitif par rapport aux énergies fossiles.

• Classement du réseau

Le Réseau de Chaleur de la Cluse de Chambéry n'a pas fait l'objet d'un classement de réseau sur la période de l'exercice. Toutefois et suite aux délibérations du mois de décembre 2024 lors des conseils municipaux des 4 communes délégantes, le réseau sera classé à partir du 1er juillet 2025.

Ainsi, tous les nouveaux bâtiments ou ceux faisant l'objet de travaux de rénovation importants au niveau de la chaufferie dont la puissance totale est supérieure à 100 kW et qui sont situés dans le périmètre de classement dit périmètre de développement prioritaire, doivent être raccordés au réseau de chaleur urbain R3C (sauf dérogation prévue par le code de l'énergie).

Cette mesure fait partie intégrante de la politique de transition énergétique du groupement de communes de Chambéry, La Motte-Servolex, Bassens et Cognin, qui vise à fournir massivement de la chaleur issue des énergies locales et décarbonées (avec plus de 94 % dès 2028).

Les demandes de dérogation auprès de l'autorité délégante doivent être transmises à la commune où est situé le bâtiment concerné :

- Chambéry : urbanisme.droitdusol@mairie-chambery.fr
- La Motte Servolex : urbanisme@mairie-lamotteservolex.fr
- Cognin : servtech@cognin.fr
- Bassens : mairie@bassens-savoie.fr

Toute demande doit indiquer le type de dérogation (code de l'énergie Article R712-10). Il convient d'anticiper les demandes avant le dépôt des autorisations d'urbanisme pour éviter que le dossier ne soit incomplet. Ainsi, toute la démarche d'étude d'un raccordement au réseau de chaleur ou demande de dérogation doit être menée préalablement à l'instruction du dossier d'urbanisme ou le remplacement de chaudière.

Pour en savoir plus, une plaquette et une foire aux questions sont disponibles sur le site internet de R3C.

• Et demain ?

Pour l'année 2025, il est prévu de nombreux nouveaux raccordements pour un total de puissance souscrite de plus 10 MW.

Les principaux raccordements prévus concernent les secteurs de :

- La commune de La Motte Servolex en corrélation avec le plan de développement du réseau (Cf. partie travaux avec l'ensemble des abonnés situés le long du feeder avenue Costa de Beauregard, avenue Jean Marie Michellier, avenue Charles de Gaulle, rue P et M Curie, avenue J.Moulin, rue des Allobroges, etc.) ;

- La fin du développement de la 1^{ere} tranche de la ZAC de Villeneuve sur la commune de Cognin ;
- Les bâtiments restants à construire sur la ZAC de Vertrotex
- Le développement sur la ZAC de la Cassine ;
- Le raccordement des bâtiments dans la ZAC de Grand Verger ;
- La densification sur le réseau existant sur la commune de Chambéry (rue J.Girard Madoux, Faubourg Montmélian, quai de la Rize, rue Costa de Beauregard, etc.) ;
- Evolution du site du Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie en corrélation avec les projets portés par le CHS lui-même, la ville de Bassens et l'EPFL de la Savoie.

En parallèle, les premières actions commerciales vont être entreprises pour anticiper la commercialisation du réseau sur le secteur de la commune de Cognin (Centre-Ville). Démarrage des travaux des réseaux prévu à partir de 2026 pour des premières mises en service de fourniture de chaleur pour la saison de chauffe 2027-2028.

Pour toute demande de raccordement, l'équipe commerciale de R3C est disponible (contact : contact-commerce-r3c@dalkia.fr).

6. COMPTE RENDU FINANCIER



Faits marquants

La Délégation de Service Public a commencé son activité le 1^{er} septembre 2024 mais exceptionnellement le premier exercice comptable a une durée de 16 mois de septembre 2023 à décembre 2024.

Aucune interruption de service administrative n'a été constatée et les abonnés ont été livrés en chaleur et le processus de facturation s'est déroulé dans des délais impartis conformément aux dispositions contractuelles de la DSP.

Dès le début du contrat, R3C a immédiatement mis en œuvre un programme soutenu d'extensions du réseau et de rénovations des installations existantes.

6.1. Comptes et Résultat économique de la Délégation

Les comptes de la Délégation arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes aux principes comptables et fiscaux en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de présentation des comptes annuels et en l'absence de charges indirectes constatées.

L'approbation des comptes par l'associé unique et leur certification par les commissaires aux comptes du cabinet KPMG sont en cours à la date de rédaction de ce rapport.

Bilan et compte de résultat

Se référer à l'annexe : *E1 E2-Extrait Plaquette 2024 Bilan et CR_Annexe*.

Annexes en forme CERFA

Se référer à l'annexe : *E3-Bilan et CR liasse fiscale 2024_Annexe*

Compte de résultat de la Délégation

Ci-dessous, compte de résultat d'exploitation synthétique qui fait apparaître un résultat courant avant impôt négatif de - 87 358 € vs - 1 372 757 € inscrit aux comptes d'exploitation prévisionnels pour l'année 2024 (Cf. ci-dessous les comptes d'exploitation par activité en regard des prévisions).

L'écart constaté s'explique principalement par un volume de ventes en deçà des prévisions et la non constitution de provision GER en vertu des normes groupe.

Synthèse des résultats par activité

Tableau compte de résultat – Chambéry – période du 01/01/2024 au 31/12/2024

	2024	CEP 2024	Ecart
Consommations R1	3 497 928,06	4 636 827,00	-1 138 898,94
Consommations R1 CO2	238 955,50		
Abonnements R2	3 869 325,47	3 483 988,00	385 337,47
R21 et R22	1 687 192,30		1 687 192,30
R23	679 432,54		679 432,54
R24	1 502 700,63		1 502 700,63
R24 Sub & CEE	0,00		0,00
R24 Etalement des droits de raccordement	0,00		
R24 Amortissement des subventions d'investissement	0,00		0,00
Produits financiers			0,00
Ecart sur provision	0,00		0,00
Autres produits	-7 619,11	188 000,00	-195 619,11
Reprises sur amortissements et provisions et transfert de charges	24 261,82		24 261,82
TOTAL PRODUITS	7 622 851,74	8 308 815,00	-685 963,26

Achat Chaleur UTVE	1 108 507,72	1 004 525,00	103 982,72
Achat autres énergies renouvelables	961 466,35	1 778 338,00	-816 871,65
Achat gaz chaudières	1 981 213,69	1 520 311,00	460 902,69
Achat autres énergies fossiles	58 005,00		58 005,00
Achat QUOTAS CO2	238 955,50		
TOTAL CHARGES R1 Energie primaire	4 348 148,26	4 303 174,00	44 974,26

Charges d'électricité	267 248,76	434 278,00	-167 029,24
Autres fluides (eau des centrales)	105 675,70	64 382,00	41 293,70
TOTAL CHARGES R21 électricité et fluides	372 924,46	498 660,00	-125 735,54

Fourniture d'entretien courant et de maintenance	159 328,91	33 850,00	125 478,91
Fournitures d'entretien	157 838,35	88 000,00	69 838,35
Travaux Sous-traités	0,00	122 003,00	-122 003,00
Eau et produits de traitements	174 578,50	44 610,00	129 968,50
Locations & charges locatives	35 971,16	24 892,00	11 079,16
Assurances	33 203,00	49 751,00	-16 548,00
Personnel extérieur	271 072,22	0,00	271 072,22
Contribution Economique Territoriale	4 150,00	0,00	4 150,00
Autres impôts et taxes	8 321,88	3 568,00	4 753,88

Rapport d'activité – Concession du service production et distribution de chaleur
Période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024

Taxe Foncière	58 173,00	76 346,00	-18 173,00
Charges de personnel (dont charges sociales)	738 283,35	907 000,00	-168 716,65
Frais généraux de fonctionnement	59 903,87	266 886,00	-206 982,13
Frais de siège	105 993,27	141 544,00	-35 550,73
Redevances versées à la collectivité			0,00
RODP	133 370,45	133 333,00	37,45
Redevance de contrôle	0,00	0,00	0,00
Redevance R1P	0,00	0,00	0,00
Charges diverses de gestion courante		3 617,00	-3 617,00
Honoraires commissaires aux comptes	51 914,00		51 914,00
Dotations amortissements et provisions	20 512,76	0,00	20 512,76
Provision pour créances douteuses/litigieuses	0,00		
Autres provisions MDE	33 333,33	33 333,00	
TOTAL CHARGES R22 Charges fonctionnement	2 012 614,72	1 928 733,00	83 881,72

Charges R23 - Gros entretien renouvellement	536 742,53	549 636,00	-12 893,47
Dotation GER	0,00	2 068 036,00	-2 068 036,00
TOTAL CHARGES R23 GER	536 742,53	2 617 672,00	-2 080 929,47

Intérêts sur emprunt bancaires	0,00		132 270,66
Intérêts sur emprunt groupe	-14 714,22		-14 714,22
Intérêts sur Dette Subordonnée d'Actionnaire			0,00
Intérêts de retard			
Intérêts sur comptes courants	132 270,66		132 270,66
Amortissements industriels			0,00
Amortissements de caducité	322 222,21	333 333,00	-11 110,79
Redevances de crédits baux			0,00
Autres charges financières relatives au financement	0,00		0,00
Autres amortissements et provisions			0,00
TOTAL CHARGES R24	439 778,65	333 333,00	106 445,65
Charges exceptionnelles	15 947,21		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 947,21	0,00	
TOTAL DE CHARGES	7 726 155,83	9 681 572,00	-1 955 416,17

RESULTAT AVANT IMPOTS	-103 304,09	-1 372 757,00	1 269 452,91
IS	5 196,00		5 196,00
Participation des salariés	0,00		0,00
RESULTAT NET	-108 500,09	-1 372 757,00	1 264 256,91
Ecart MO Liasse fiscale			0,00
RESULTAT NET	-108 500,09	-1 372 757,00	1 264 256,91

Compte d'exploitation R1/ R2

La Délégation a comptabilisé sur les 4 premiers mois de l'activité 66 823 MWh utiles (chaleur, vapeur et eau chaude sanitaire) contre 90 501 MWh utiles prévisionnels (soit un retrait de 26 %)

Ce décrochage constaté est principalement dû à un début de saison de chauffe sur le mois d'octobre et des quantités d'enlèvement des industriels en forte baisse (8 200 MWh livrés contre 11 359 MWh prévus).

Sur cette période les DJU s'élèvent à 948 contre 861 de septembre à décembre 2023.

La puissance souscrite totale en poids de facturation s'élève à 51 262 kW souscrits contre 45 880 kW prévisionnels.

R1 CO2

A la clôture de l'exercice, les émissions de Co2 relatives à l'activité 2024 sont légèrement supérieures aux reliquat d'allocations gratuites 2024 restituées par le Déléataire sortant.

R3C a ainsi constaté une provision de redevance R1 Co2 correspondant à cette insuffisance pour un montant de 238 955 € (3 280 t à 71.33 €/ tonne).

Cette redevance R1 CO2 est facturée sur l'exercice 2025 conformément à l'article 73.1 du contrat de concession.

Ci-dessous synthèse compte CO2 de septembre à décembre 2024 :

- Emissions co2 (prévisionnelles) : 5 511 t
- Allocations gratuites restantes du précédent Déléataire : 2 231 t
- Insuffisance prévisionnelle : 3 280 t (5 511 t- 2 231 t)

Le taux de couverture par des énergies renouvelables évalué sur l'exercice pour le domaine concédé dépasse 50% sur l'année civile. L'application du taux réduit de TVA sur le terme R1 Énergie (cf. Article 279b decies du Code Général des Impôts) est ainsi confirmée.

6.2. Evolution des prix de la chaleur HT R1 et R2 pour 2024

Les conditions tarifaires (termes de base et revalorisations) de la livraison de chaleur sont régies par les articles 68 à 73 du contrat de Délégation de Service Public et pour l'année 2024 la tranche « période 1 » 2024-2025 s'applique dès le mois de septembre 2024.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des redevances R1 et R2 sur le dernier quartile 2024.

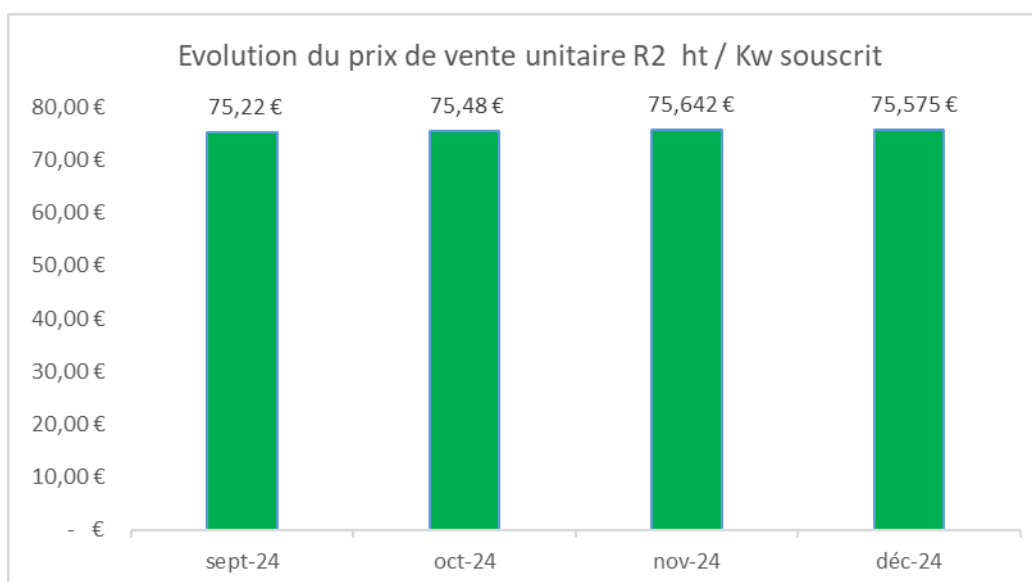
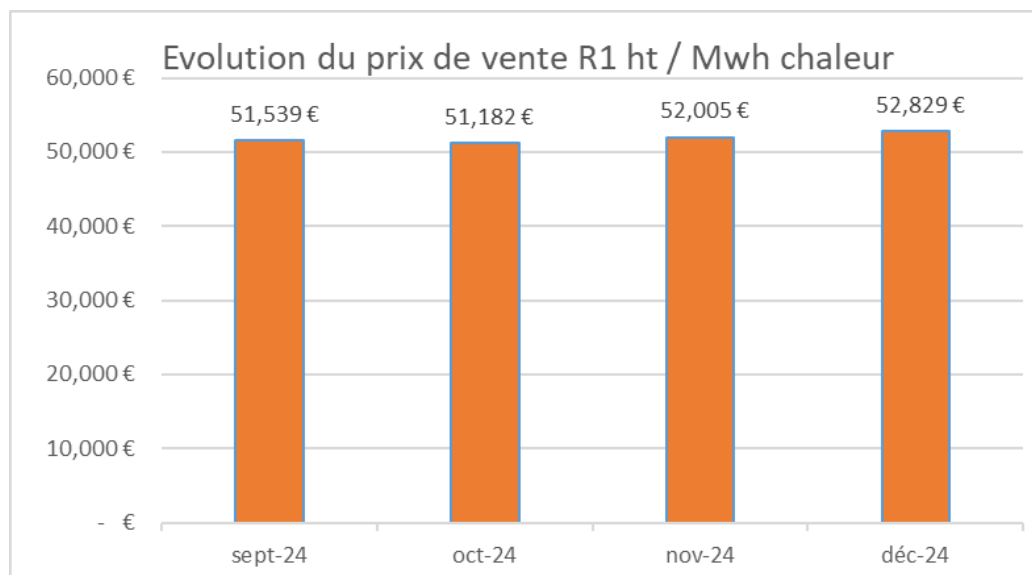


Tableau récapitulatif de calcul de tous les coefficients de révision appliqués pendant l'exercice

Se référer à l'annexe : C11 C12-Relevé tarifs 2024 et coeff de révision_Annexe.

Présentation des tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation

Se référer à l'annexe : C11 C12-Relevé tarifs 2024 et coeff de révision_Annexe.

État des conditions tarifaires consenties aux abonnés avec le comparatif exigé ainsi que l'évolution des possibilités d'amélioration de l'efficacité du réseau

Se référer à l'annexe : B5-Grille tarifaire évolutive_Annexe.

6.3. Dépenses de GER et Compte conventionnel GER « fonds GER »

Les travaux de Gros Entretien et Renouvellement s'élèvent pour les quatre mois de l'exercice 2024 à 536 743 € HT pour un budget prévisionnel de 563 604 € HT (montants revalorisés suivant les coefficients contractuels relatifs à la Redevance R23).

Ci-dessous en synthèse et détails en annexe E6 : E6-Etat détaillé des dépenses de RENOUVELLEMENT_Annexe.

Tableau travaux de grosses réparations (montants en € HT)

	Réalisé 2024	Prévisionnel contrat DSP
FUITES & TRAVAUX RESEAUX	-192 620	-359 919
CENTRALES	-173 653	-111 182
SOUS-STATIONS	-111 212	-92 502
MISES EN CONFORMITE	-59 258	
TOTAL	-536 743	-563 604

Par ailleurs, l'Article 65.3 du Contrat de Délégation prévoit un compte spécial appelé « Fonds de Gros Entretien et Renouvellement » abondé annuellement par les recettes R23 au crédit et les dépenses réelles en charges.

Ainsi, les flux comptabilisés dans les livres de R3C à la clôture de l'exercice sont inscrits en recettes (679 432 € HT) et dépenses (536 742 € HT) de ce compte.

A la clôture de l'exercice 2024, ce fonds fait apparaître un solde net créditeur de 142 690 € HT, solde reporté sur l'exercice suivant.

Tableau synthèse compte conventionnel (1)

	Réalisé 2024	Budget contrat DSP 2024
Provision GER (recette R23)	679 432	591 531
Produits financiers générés par le solde positif du compte	0	277,6
Dépenses GER sur l'exercice	536 742	549 637
SOLDE DU COMPTE GER	142 690	42 172
<i>taux intérêt légal annuel</i>	<i>8,16%</i>	<i>0,66%</i>
SOLDE CUMULE DU COMPTE GER	142 690	42 172

(1) Compte conventionnel en annexe E8 : *E8-Dotations Compte Conventionnel GER_Annexe*.

A la clôture de l'exercice 2024, R3C n'a opéré aucun ajustement significatif du plan prévisionnel de renouvellement sur la durée restante du contrat confirmant ainsi la trajectoire prévisionnelle prévu au contrat de DSP.

Etat des dotations au gros entretien renouvellement (dépenses et recettes) de l'exercice écoulé et solde du compte cumulé depuis la prise d'effet du présent contrat

Se référer à l'annexe : *E8-Dotations Compte Conventionnel GER_Annexe*.

Travaux de grosses réparations

Se référer à l'annexe : *E6-Etat détaillé des dépenses de RENOUVELLEMENT_Annexe*.

Ajustement du plan prévisionnel de renouvellement sur la durée restante du contrat et le montant correspondant

Se référer à l'annexe : *C26-Plan prévisionnel de Renouvellement_Annexe*.

Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées

Se référer à l'annexe : *E6-Etat détaillé des dépenses de RENOUVELLEMENT_Annexe*

Etat des provisions GER et du fonds d'optimisation du programme d'investissements

En vertu des normes comptables du groupe Dalkia, R3C ne constitue pas de dotations aux provisions comptables GER dans ses livres.

6.4. Programme d'investissements

Investissements réalisés sur l'exercice et modalités de financement

Les investissements de l'exercice 2024 s'élèvent à 41,3 M € et sont détaillés comme ci-dessous :

Tableau Immobilisations (montants en € HT)

	Réalisé 2024	Investissements Prévisionnels revalorisés Contrat DSP
DROIT ENTREE	25 000 000,00	25 000 000,00
INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	59 613,32	0
MOBILIER ET INFORMATIQUE	14 472,00	0
IMMOBILISATIONS EN COURS	16 253 507,98	12 761 173,00
TOTAL	41 327 593,30	37 761 173,00

Pour information, le montant définitif du Droit d'Entrée facturé sur 2025 est de 25 652 214,21 € (non soumis à TVA)

(Suivi du programme contractuel Annexe E4 : *E4-Etat du suivi programme contractuel d'investissements_Annexe*)

Afin de financer le programme soutenu d'investissements de l'exercice 2024 et suivants, la société R3C a contracté sur l'exercice 2025 : 2 emprunts financiers d'une durée de 25 ans à taux fixe avec sa maison mère Dalkia.

Aucune variation du patrimoine immobilier n'a eu lieu sur la période 2024.

Règles et méthodes comptables de la charge économique relative aux investissements de la DSP

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire, en fonction de leur durée d'usage.

• Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux) ;
- à leur coût de production (biens produits) ;
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Etat du suivi du programme contractuel d'investissements et du renouvellement des biens et immobilisations

Se référer à l'annexe : *E4-Etat du suivi programme contractuel d'investissements_Annexe*.

Inventaires des biens mis à jour désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du Service concédé

Se référer à l'annexe : *E10-Inventaire des biens retour reprise et propre_Annexe*.

Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liées au Contrat et nécessaires à la continuité du service public

Dans le cadre des engagements à incidences financières (Art.79 du contrat de concession), la société R3C bénéficie d'une garantie maison mère de bonne exécution et de compte positif de GER à hauteur de 5,485 M€.

6.5. Autres points

- **Redevance de Délégation**

R3C a versé 132 667 € HT au titre de la Redevance de Délégation pour l'exercice 2024 au Prorata Temporis du montant contractuel prévu pour une année entière d'activité (annexe E12).

Détail des justificatifs de la redevance versée à l'Autorité Concédante :

Se référer à l'annexe : *E12-Redevance ville occupation domaine public 2024_Annexe*.

- **Fonds pour la Maîtrise de la Demande en Energie (Fonds MDE article 19.5 Contrat Concession)**

Ce fonds a essentiellement pour objet de financer les opérations de sensibilisation aux économies d'énergies et de contribuer aux actions d'efficacité globale du réseau de chaleur.

Au 31 décembre 2024, R3C a abondé ce fonds à hauteur de 33 333 €.

- **Attestations d'assurances souscrites au titre du contrat**

Se référer aux annexes :

- *E14a-2024-2025_RCAE_AXA_10M+50M_Annexe*
- *E14b-2024-2025_RCF_AGCS_1,5M+12M_Annexe*
- E14c-2024-2025_RCG_AXA_8,5M+38M_Annexe*

- **Ressources humaines**

La société R3C compte un effectif de 35 salariés présents au 31/12/2024 affecté à 100 % aux besoins de la Délégation de Service public.

Il est à préciser qu'aucun engagement à incidence financière n'affecte le personnel.

L'annuaire du personnel en annexe C21 (*C21-Annuaire anonymisé salariés 2024_Annexe*) répertorie de façon anonyme les qualifications de chaque salarié.

En matière de législation sur l'emploi des travailleurs handicapés, R3C déclare mensuellement auprès de l'URSSAF les éventuels salariés concernés.

- **Liste des achats dont le montant est > à 90 K€ HT, passés après mise en concurrence**

Au cours de l'exercice 2024, le Concessionnaire n'a pas effectué d'achats (hors dépenses d'investissements et de GER) dont le montant est supérieur à 90 K€ HT.

Aucun contrat de prestation de service conclu avec des entreprises tierces pour les besoins du service n'a une durée supérieure à 1 an.

Justificatifs, bons de livraisons, relevés de compteurs, factures

Ces documents représentent un volume conséquent et sont donc mis à disposition du Délégué en cas de besoin dans nos locaux au 193 rue du Pré Demaison - 73000 Chambéry (contact : contact-commerce-r3c@dalkia.fr).

Annexes

- A5-Inventaire sous-stations Bassens_Annexe
- A5-Inventaire sous-stations Biollay_Annexe
- A5-Inventaire sous-stations Bissy_Annexe
- A5-Inventaire sous-stations Centre ville_Annexe
- A5-Inventaire sous-stations Croix-Rouge_Annexe
- A5-Inventaire sous-stations Saint-Gobain_Annexe
- A5-Inventaire sous-stations Sud_Annexe
- A5-Inventaire station Covet_Annexe
- A5-Inventaire chaufferie Bassens_Annexe
- A5-Inventaire chaufferie Bissy_Annexe
- A5-Inventaire chaufferie Croix-Rouge_Annexe
- A5-Plans_Annexe (cf. fichier informatique au format (éléments manquants))
- A6-Echange DREAL (avis situation) Bassens_Annexe
- A6-Echange DREAL (lettre préfet) Bassens_Annexe
- A6-Echange DREAL (réponse préfet) Bassens_Annexe
- A6-Lettre préfecture changement exploitant Bissy_Annexe
- A6-Réponse préfecture changement exploitant Bissy_Annexe
- A6-Echange DREAL (avis situation) Croix-Rouge_Annexe
- A6-Echange DREAL (lettre préfet) Croix-Rouge_Annexe
- A6-Echange DREAL (réponse préfet) Croix-Rouge_Annexe
- B4 bis-RSE_Annexe.docx
- B4-RSE_Annexe
- B5-Grille tarifaire évolutive_Annexe
- C1-Quantité de chaleur_Annexe (sous word)
- C1-Quantité de chaleur_Annexe.docx (pdf)
- C4-Index compteurs_Annexe
- C7-Provenance ENR&R_Annexe
- C11 C12-Relevé tarifs 2024 et coeff de révision_Annexe
- C15-Postes Livraison_Annexe
- C17-Quittance_Annexe
- C21-Annuaire anonymisé salariés 2024_Annexe
- C26-Plan prévisionnel de Renouvellement_Annexe
- D1 D2 D3-Suivi des déchets_Annexe
- E1 E2-Extrait Plaquette 2024 Bilan et CR_Annexe
- E3-Bilan et CR liasse fiscale 2024_Annexe
- E4-Etat du suivi programme contractuel d'investissements_Annexe
- E6-Etat détaillé des dépenses de RENOUVELLEMENT_Annexe
- E8-Dotations Compte Conventionnel GER_Annexe
- E10-Inventaire des biens retour reprise et propre_Annexe
- E12-Redevance ville occupation domaine public 2024_Annexe
- E14-R3C_2024-2025_RCAE_AXA_10M+50M_Annexe

- *E14-R3C_2024-2025_RCF_AGCS_1,5M+12M_Annexe*
- *E14-R3C_2024-2025_RCG_AXA_8,5M+38M_Annexe*
- *E14a-2024-2025_RCAE_AXA_10M+50M_Annexe*
- *E14b-2024-2025_RCF_AGCS_1,5M+12M_Annexe*
- *E14c-2024-2025_RCG_AXA_8,5M+38M_Annexe*
- *Extrait Plaquette 2024 Bilan et CR_Annexe*

Contacts



Adresse postale :

193 rue Pré Demaison
73000 Chambéry

Site internet :

<https://www.chaleur-urbaine-r3c.com/>

Adresse mail :

contact-commerce-r3c@dalkia.fr